

OFFRE D'EMPLOI

Agent de port polyvalent – Saisonnier 3 mois (15 juin / 15 septembre)
Ports en régie Les Ports de Loire-Atlantique (Saint Michel-Chef-Chef / La-Plaine-sur-mer / Préfailles)

CADRE STATUTAIRE

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Filière : technique

Catégorie : C

DÉFINITION

Placé sous l'autorité du responsable adjoint d'exploitation des ports en régie, l'agent assure l'entretien courant des installations des portuaires, accueille et informe les usagers, fait respecter la réglementation applicable sur l'espace portuaire, supplée le responsable exploitation des ports en régie pour l'encaissement des recettes portuaires.

En ce qui concerne ses responsabilités, l'agent risque une mise en cause personnelle en cas de non-respect des consignes de sécurité. L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires territoriaux.

MISSIONS DU POSTE

Les missions sont définies et évaluées par le responsable adjoint d'exploitation des ports en régie (Saint-Michel-Chef-Chef, La-Plaine-sur-Mer, Préfailles).

Les agents portuaires n'ont pas le droit de fournir des prestations à des tiers, pour leur compte personnel.

Missions principales

- Accueil, information et assistance des usagers
- Tenir à jour le logiciel plaisance, la main courante et l'Actualiser au fur et à mesure
- Rappeler les règles de sécurité
- Faire respecter les réglementations des ports sous l'autorité du commandant de Port
- Vérifier l'amarrage et la flottabilité des bateaux quotidiennement
- Contrôler le stationnement des bateaux
- Entretien des installations portuaires
- En charge du service navette
- Maintien de la propreté des espaces publics portuaires

Mutualisation des ports en régies

Il pourra être amené à effectuer des missions de collaboration des équipes des 3 ports (travail en équipe, renfort temporaire, suppléance...) sur chacun de ces sites (Comberge, La Gravette et la Pointe Saint Gildas).

Syndicat Mixte

Les ports de Loire-Atlantique

Tour Météor 2 • 8 Place Pierre Semard

44600 SAINT-NAZAIRE

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

Application des conditions de travail du protocole du temps de travail du syndicat.
Modulation des horaires selon la nécessité du service, les saisons et les marées
Travail week-end et jours fériés
Horaires irréguliers avec pics d'activité en fonction des obligations du service public et de la saisonnalité

COMPÉTENCES – SAVOIR FAIRE REQUIS

Qualités relationnelles nécessaires à la relation aux usagers
Capacité à travailler en équipe
Maîtrise des techniques d'amarrage des bateaux et de leur contrôle
Remorquer et déplacer les bateaux à flot en observant les consignes de manœuvre et de sécurité
Maîtrise du règlement portuaire.
Localiser et rendre compte des éventuels problèmes (techniques, sécurité ...) sur le port
Habilitations techniques particulières : permis mer, le Certificat Restreint de Radiotéléphonie sera un plus

RELATIONS FONCTIONNELLES

Sous la responsabilité fonctionnelle du responsable adjoint d'exploitation des ports en régie
Contact direct avec les usagers des ports

PROFIL ET CONDITIONS D'ACCÈS

Connaissance des équipements liés à l'exploitation des Ports
Aptitudes à l'exploitation du logiciel de gestion portuaire
Bonne présentation et qualités relationnelles avec les usagers
Grande rigueur en matière de respect des consignes de sécurité

Documents à fournir

CV : oui

Lettre de motivation : oui

Date limite de candidature : 28 mars 2021

Contact et informations complémentaires : Mr MARTIN Jean-Philippe Responsable adjoint de l'exploitation des ports en régie
Tél : 07.85.66.13.44 / Mr SAVARIT Julien Commandant de Port Tél : 06.18.32.72.55 ou Candidature à l'attention de Mme la Présidente du Syndicat mixte des ports de Loire-Atlantique

Téléphone collectivité : 02 49 70 04 20

Adresse e-mail : jean-philippe.martin@ports.loire-atlantique.fr / julien.savarit@ports.loire-atlantique.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

Syndicat Mixte

Les ports de Loire-Atlantique

Tour Météor 2 • 8 Place Pierre Semard

44600 SAINT-NAZAIRE